

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DAC 324** Subvention à l'association Bleu comme une orange (17e).

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Bleu comme une orange ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Bleu comme une orange, dont le siège social est situé à Paris, 108 rue Truffaut, dans le 17e arrondissement, pour soutenir l'organisation du projet Paris, côté cour, côté jardin . (X06671 ; 2012\_04770) (18698)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 article 6574, rubrique 324, ligne VF40002 ; provision pour subvention de fonctionnement au titre du patrimoine.